



Fiche d'inscription : Salon des Métiers d'Art de St-Hyacinthe

Nom :

Adresse : Ville : Code postal :

Téléphone : Courriel :

1.- Discipline ou technique que vous désirez présenter en sélection :

.....

2.- Critères de sélection :

a) créations personnelles; b) originalité; c) qualité du travail; d) finition; e) participation active aux assemblées générales de l'Association et à l'un des comités de l'organisation; f) 10% de créations nouvelles à chaque année.

3.- Sont exclus :

a) ensemble tout préparé – kit; b) moulage commercial; c) commerce d'œuvres réalisées par d'autres artisans; d) produits alimentaires; e) artistes peintres et découpage; f) enfilage de bijoux; g) faux vitrail / peinture sur verre; h) chandelles; i) sous-produits découlant d'originaux; j) scrapbooking; k) savon; l) montage / collage.

4.- Les frais d'inscription et ouverture du dossier sont de \$25.00 et sont **NON** remboursables.

La période de sélection débute en avril.

Émettre un chèque à : Association des Artisans de Chez Nous.

5.- Inclure 4 à 5 photos représentatives de votre production, votre démarche artistique ainsi qu'une enveloppe affranchie pour le retour de votre dossier dans le cas d'un refus.

NOTE : Aucun CD ou DVD ou autre support informatique ne sera accepté

Kiosques : (hauteur 6 pieds; panneaux 8 pieds en contreplaqué 1/2")

Petit \$315 2 panneaux

8' 8'

8' 8' 8'

Grand \$435 3 panneaux

Ouverture : 11' 4"

19' 4"

INFORMATIONS : Doreen Dubé Reinhardt

Responsable du Comité de Sélection – Tél : (450) 534-1012

Retourner ce formulaire avec les frais d'inscription à l'adresse ci-haut mentionnée. Par la suite, un membre du Comité de Sélection vous contactera pour vous fixer un rendez-vous.

(verso)



Fiche d'inscription : Salon des Métiers d'Art de St-Hyacinthe

Règlements de sélection :

L'artisan qui se présente à l'Association doit fournir des créations personnelles, originales tout en respectant une qualité et une finition soignée de son travail.

Lors de la sélection bien des critères entrent en ligne de compte : la créativité, l'originalité, la finition. Le nombre limité d'exposants dans une même discipline peut aussi parfois arrêter notre choix. Un contrôle de sélection est fait par le comité lors de la tenue du Salon.

Le Comité de Sélection se réserve le droit de convoquer qui que ce soit à n'importe quel moment pour une nouvelle évaluation.

Membres :

Tout artisan ayant payé sa carte de membre doit participer activement à un comité et assister aux deux assemblées générales annuelles de l'Association. Aucun remplaçant ni conjoint n'a droit de vote lors des assemblées sous prétexte qu'il remplace le membre.

Comités :

Publicité : Sous la supervision de la personne responsable du comité, apporter son aide pour distribuer toute l'information possible (communiqués, affichage de posters etc.)

Aménagement : Sous la supervision de la personne responsable du comité, installer les panneaux des murs la veille du salon, distribuer les tables et les chaises en location.

Accueil : Sous la supervision de la personne responsable du comité, la veille et le matin du montage du salon, préparer la vitrine d'entrée au Salon ainsi que le démontage de cette même vitrine le dimanche après la fermeture.

Chaque comité est sous la responsabilité d'une personne ressource que vous pouvez contacter et ainsi apporter votre aide.

Le Comité exécutif élu est là pour planifier et pour superviser. Ce n'est pas son rôle de tout faire. Le Salon des Artisans de Chez Nous c'est notre salon à chacun. Alors, tous ensemble, on relève nos manches et on travaille vers un succès.

L'artisan s'engage à ne présenter au Salon que des œuvres de même nature que celles présentées en sélection.

L'Association s'efforce de donner satisfaction à tous ses candidats. Cependant, le fait de remplir ce formulaire n'engage en rien l'Association.

Signature du candidat